



MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Sous la présidence de Mme VEYSSET, Maire

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –

Absents excusés :

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

(L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs).

Absent :

M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. APPROUVE, à l'unanimité, la convention triennale de partenariat avec l'ASLPT pour la gestion du centre aéré des vacances scolaires et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, tout avenant futur et tout document se rapportant à la présente affaire.
2. APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec la SACPA pour la gestion de la fourrière animale et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, tout avenant futur et tout document se rapportant à la présente affaire.
3. DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes, APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes, AUTORISE le maire à signer la convention constitutive et tout document s'y rapportant et DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.
4. DESIGNNE, à l'unanimité, Mme DIOGO Angélique, comme président pour le vote du compte administratif 2021.
5. DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, VOTE et ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs de l'exercice 2021.
6. DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
7. DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 465 920,41€ comme suit : 380 000 € en réserves R1068 en investissement et 87 094,31 € en report de fonctionnement (R002).
8. DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes locales directes pour l'année 2022, à 37,54% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (incluant le taux départemental 2020 de 18%) et 42,07% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et APPROUVE à l'unanimité, le Budget Unique 2022, présenté par Mme VEYSSET, Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 21 avril 2022, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 21 avril 2022,

Le Maire, Katy VEYSSET

